

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

# L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS DANS L'ACADÉMIE DE VERSAILLES 2017-2018



NOUVELLES DATES LIMITES DE DÉPÔT DES DOSSIERS

# LOGEMENT ET INSTALLATION

#### **TROUVER UN LOGEMENT**

Un guide logement est consultable et téléchargeable sur le site :

http://acver.fr/guidelogement



## **AIDES AU LOGEMENT**

- Aide à l'installation des personnels : AIP et AIP villes : 900€
   Dossiers à constituer sur : www.aip-fonctionpublique.fr
- Aides au logement locatif : (dans la limite du dépôt de garantie)
  - Aide au logement locatif : 800 € maximum
  - Aide aux frais de déménagement : 600 € (cumulable avec la précédente).
- Aide comité interministériel des villes (CIV) : 650 € (accessible également aux enseignants et cadres A en début de carrière)
- Le dossier est à télécharger sur le site de l'académie de Versailles :

http://acver.fr/social

# SERVICES ADMINISTRATIFS D'ACTION SOCIALE DES DSDEN

#### Ces services sont également identifiés comme « correspondants ministériels logement »

DSDEN des Yvelines (78)

DRH4AS

19, avenue du Centre - 78280 Guyancourt Tél. 01 39 23 61 74

ce.ia78.drh4as@ac-versailles.fr

DSDEN des Hauts-de-Seine (92) DAGEFI1

167/177 Av. F. et I. Joliot-Curie 92013 Nanterre cedex Tél. 01 71 14 27 08

ce.dsden92.actionsociale@ac-versailles.fr

DSDEN de l'Essonne (91) DGRH3

Boulevard de France - 91012 Evry cedex Tél. 01 69 47 91 22

ce.ia91.dgrh1logement@ac-versailles.fr

DSDEN du Val d'Oise (95)

DAMS

2A, avenue des Arpents 95525 Cergy Pontoise Tél. 01 79 81 21 78

ce.ia95.dams@ac-versailles.fr

# SECOURS EXCEPTIONNELS, AIDE, CONSEIL ET ÉCOUTE

## Services Sociaux

Les assistantes de service social reçoivent sur rendez-vous et sont joignables dans chacune des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

## Dans le cadre de l'action sociale, elles peuvent :

- être contactées pour une demande de secours exceptionnel ou de prêt, en cas de difficulté ponctuelle.
- orienter vers une consultation auprès d'un avocat ou d'un conseiller en économie sociale et familiale (CESF).

Les assistantes de service social sont tenues au secret professionnel.

### CONTACTS - ASSISTANTES DE SERVICE SOCIAL DES PERSONNELS

Personnels concernés	La DSDEN dont vous relevez	
- enseignants 1er/2nd degré - d'inspection - d'éducation - d'encadrement - administratifs - techniques	DSDEN 78	01.39.23.61.66 / 01.39.23.61.76 <u>ce.ia78.asp@ac-versailles.fr</u>
	DSDEN 91	01.69.47.83.43 ce.ia91.asp@ac-versailles.fr
	DSDEN 92	01.71.14.28.63 / 64 ce.ia92.asp@ac-versailles.fr
	DSDEN 95	01.79.81.21.29 / 30 secr: 01. 79.81.20.37 ce.ia95.asp@ac-versailles.fr
Personnels du rectorat	01.30.83.46.71 ce.smis@ac-versailles.fr	

# AIDES AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS

- Allocation pour les parents d'enfants handicapés (APEH)
   sans conditions de ressources:
  - Enfants de -20 ans : 159,24 €/mois
  - Etudiants et apprentis de -27 ans : 122,35 €/mois

Le dossier est à télécharger sur le site de l'académie de Versailles : http://acver.fr/social

Le dépôt du dossier doit impérativement intervenir dans les 12 mois qui suivent la date de notification de la M.D.P.H.

• Séjours en centres de vacances spécialisés : 20,85€/jour.

# SCOLARITÉ - FAMILLE

#### Aides à la scolarité:

- Aide à la rentrée scolaire pour les personnels qui ne bénéficient pas de l'ARS de la CAF : collégiens : 150€ - lycéens : 200€ - étudiants : 400€
- Allocation de soutien aux études supérieures pour l'agent, parent d'étudiant orphelin : 900€/an, par étudiant orphelin jusqu'à 26 ans
- Aides aux séjours éducatifs (voyages scolaires, classes de mer, neige, etc.) : 11€/jour

#### Aides enfance et loisirs :

- Aide aux activités culturelles et sportives des enfants des personnels : 50 % du montant de l'inscription dans la limite de 300€.
- Allocation pour séjours en maison de repos.
- Prestations pour séjours d'enfants en centres de loisirs, en colonies de vacances, en gîtes et maisons de vacances.
- Subventions pour séjours linguistiques d'enfants.

Les dossiers sont à télécharger sur le site de l'académie de Versailles : <u>http://acver.fr/social</u>

# SPHÈRE PROFESSIONNELLE

- Aide aux personnels séparés du conjoint et/ou de leurs enfants pour raisons professionnelles : 620 €.
- Aide pour garde d'enfants aux personnels recherche et formation des EPLE (ex personnels de laboratoire) pour horaires décalés : 101€ à 151€, selon l'âge de l'enfant.
- Aide en faveur des fonctionnaires **stagiaires primo-arrivants de régions** reçus à un concours externe :
  - Catégorie A : **700€** condition : avoir été étudiant **boursier** en 2016-2017

> condition : avoir été étudiant en 2016-2017

Dossiers téléchargeables sur le site : <a href="http://acver.fr/social">http://acver.fr/social</a> et à transmettre accompagnés des pièces justificatives par courrier à l'adresse suivante :

RECTORAT DE VERSAILLES - DIPP 2

3, boulevard de Lesseps - 78017 Versailles cedex Courriel: ce.dipp2@ac-versailles.fr Tél: 01 30 83 50 88

## AUTRES PRESTATIONS

## Chèques emploi service universel (CESU)

Personnels ayant des enfants âgés de 0 à 6 ans, qui font appel à une garde extérieure (crèche, nourrice, baby-sitter...): www.cesu-fonctionpublique.fr

 ${\bf Ch\`eques\ vacances:}\ \underline{www.fonctionpublique\text{-}chequesvacances.} fr$ 

Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale d'Île-de-France (SRIAS): Logement, places en crèches, tourisme solidaire, carte Cezam, préparation à la retraite... www.srias.ile-de-France.gouv.fr

## Réseau « Prévention, Aide, Suivi » (PAS)

Accueil individuel des personnels qui ressentent le besoin d'être écoutés et soutenus, hors institution : http://acver.fr/social - N° unique : 0 805 500 005



Informations, conditions et dossiers à télécharger sur le site : <a href="http://acver.fr/social">http://acver.fr/social</a>